

Le compostage en pied d'immeuble



Il s'agit d'un lieu collectif composé de plusieurs bacs de compostage permettant aux habitants d'une même copropriété d'y déposer leurs déchets de cuisine plutôt que de les jeter avec leurs ordures ménagères.

Les composteurs sont gérés directement par les habitants avec l'aide de « référents compostage », du SYBERT et de l'association Trivial'Compost. Environ 300 immeubles sont équipés de composteurs collectifs sur le territoire du SYBERT.

Pourquoi composter ?

→ Réduire son impact sur l'environnement

Les déchets compostables sont composés à plus de 70% d'eau. Les incinérer revient donc à brûler de l'eau et à produire des émissions de CO2 facilement évitables.

→ Maîtriser sa facture déchets

En détournant une partie importante de vos déchets de la poubelle grise, vous en réduisez son poids et son volume.

→ Produire un fertilisant gratuit utilisable directement sur place

Au bout de quelques mois, les déchets compostés se transformeront en une matière assimilable au terreau mais en plus riche, utilisable sur les espaces verts de votre copropriété, dans vos plantes vertes ou vos jardinières.

Quelles conditions réunir ?

→ Un espace vert de 5 à 10m², plat et facile d'accès

→ Un groupe d'habitants motivés pour participer au projet

→ Au moins 4 habitants volontaires pour devenir «référénts compostage» et s'occuper des composteurs (6 volontaires au-delà de 60 logements)

Une demande d'accompagnement doit être remplie et renvoyée au SYBERT qui réalise l'étude préalable pour vérifier la faisabilité du projet.



Qu'est-ce qu'un référent compostage ?

C'est une personne volontaire pour s'occuper du site de compostage collectif.

Son rôle est de :

- **vérifier le bon fonctionnement des composteurs** : respect des consignes de tri, état des bacs et des outils de compostage
- **participer à la gestion du compost** : organiser et réaliser le transfert de cellule d'apports, apporter du broyat
- **être l'interlocuteur privilégié** auprès des habitants de l'immeuble
- **être l'interlocuteur du SYBERT** lors des visites régulières et en cas de besoin, assurer une bonne communication avec les voisins (affichage dans le hall, signalétique sur les composteurs, relais d'info auprès du syndic ...)
- **assurer la distribution du compost** : proposer le compost mûr aux voisins, à des jardiniers, à un jardin partagé ...

Devenir référent compostage est à la portée de tous, cela nécessite seulement un peu de temps (environ 15 min par semaine). Trivial'Compost dispense une formation sur les bases du compostage et des visites de suivi sont organisées.

Tarifs

Si le projet est validé (en Assemblée Générale, en Conseil Syndical ou en réunion avec le bailleur), le coût de la mise en place du site de compostage en pied d'immeuble et du suivi est de 400€. Il est facturé à votre bailleur ou votre syndic et comprend :

- la fourniture et l'installation du matériel : composteurs, bioseaux (un par foyer), griffe, fourche, pelle, tamis, aérateur et signalétique
- la formation des référents compostage et des habitants intéressés
- l'inauguration du site pour expliquer aux habitants les consignes de fonctionnement et leur distribuer les bioseaux
- des visites de suivi régulières pendant deux ans et du conseil par téléphone
- la livraison de broyat* durant l'accompagnement. Le broyat est ensuite mis à disposition gratuitement pour les sites de compostage collectifs.

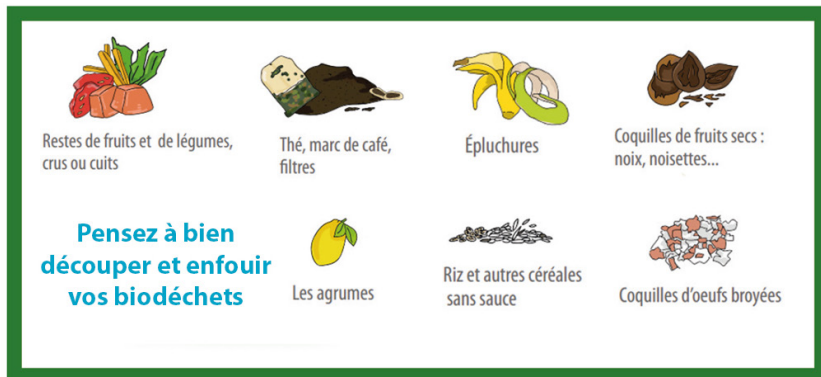
Après cet accompagnement, le SYBERT et Trivial'Compost restent disponibles pour conseiller les habitants et prennent des nouvelles du site de compostage régulièrement (environ une fois par an).

* L'apport en broyat de bois, matière sèche et dure (par opposition aux déchets de cuisine qui sont mous et humides) permet d'aérer et d'équilibrer le compost.

Que peut-on composter ?

En compostage collectif en pied d'immeuble, tous les déchets d'origine végétale sont acceptés à condition de bien les découper et les enfouir.

On ne peut pas mettre de viande, de poissons, de matières grasses ni de produits laitiers.



Installation des bacs à compost

Si le projet est validé, le SYBERT se charge d'installer les bacs à compost. Au préalable, la copropriété doit prendre en charge les travaux de nivellement du sol si celui-ci n'est pas plat et prévoir un chemin d'accès vers les bacs à compost.

Les bacs sont installés à même la terre afin de permettre à la microfaune de remonter dans les bacs et pour que le sol absorbe les jus.

Bon à savoir

- Les composteurs sont équipés d'une tôle perforée dans le fond des bacs pour éviter l'intrusion de rongeurs
- Un compost régulièrement brassé et approvisionné en broyat ne produit pas d'odeur

Vous avez des questions ?



SYBERT - Service compostage

03 81 87 85 71

compostage@sybert.fr



Plus d'infos sur sybert.fr